

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) Opérateur

OBJECTIFS

- Identifier le rôle du maître d'ouvrage
- Produire et exiger les documents selon les situations
- Appliquer les textes et la terminologie
- Signaler les problématiques rencontrées
- Estimer les risques encourus
- Appliquer et réaliser le marquage-piquetage
- Déterminer le recours aux opérations de localisation
- Réaliser le QCM permettant la délivrance de l'attestation de compétences



Durée

7 HEURES
1 JOUR(S)



Pré requis

Connaissances générales de la thématique de cette formation.



Public concerné

Opérateurs d'engins et Techniciens intervenants sur les chantiers et à proximité des réseaux (enterrés et/ou aériens).

■ TYPE DE FORMATION : Présentiel

PROGRAMME

- Savoir ce qu'est l'AIPR
- Les réseaux et les accidents
- Dispositions réglementaires
- Les droits, obligations et responsabilités
- Les intervenants des réseaux et leur rôle
- Que faire en cas d'endommagement
- Les risques liés aux réseaux
- L'AIPR
- Les identifications des réseaux
- Les travaux à proximité des réseaux
- Les travaux sans tranchée
- Que faire en cas d'accident
- La protection des opérateurs
- Les annexes
- A savoir pour obtenir l'AIPR
- Les autorisations nécessaires pour intervenir sur le domaine public

METHODOLOGIE UTILISEE

- Exposé
- Questions
- Exercices

SUIVI ET EVALUATION

- Attestation de fin de formation
- Attestation de compétences Opérateur

VALIDATION DE LA FORMATION

Si réussite à l'examen, attestation de compétences Opérateur.

EXAMEN

Réalisation de l'examen par QCM établi par le MEEM.

La convocation et la convention vous seront envoyées
par notre partenaire

(Examen inclus)

Possibilité de prise en charge par un organisme financeur.
La formation est éligible au CPF.

